

Annonces légales

nice-matin
Samedi 27 juillet 2024

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2024 à 0,083 € HT pour les Alpes-Maritimes. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

▷ FORMALITÉS DIVERSES

CESSATION DE GARANTIE

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution, société anonyme au capital de 20 000 000 € régie par le code des assurances, ayant son siège social au 8-10, rue d'Alsace, 75018 Paris, avec le public que les garanties qu'elle avait accordées, en application de la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et de son décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972 modifié, à G PARTNERS, 315, Promenade des Anglais, 06000 Nice (R.C.S. 528 525 320), au titre de ses activités de gestion immobilière et de syndic de copropriété, cessent à compter du 30/09/2024 à minuit.

Les éventuelles créances devront être produites dans un délai de trois mois à compter de la parution du présent avis.

▷ VIE DES SOCIÉTÉS



MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : LES JARDINS DE PHOENIX.
Forme : EURL.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 29 Corniche Frère-Marc - Les Terrasses de Cimiez bât 2 entrée G, 06000 Nice.
847976198 RCS de Nice.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 juin 2024, l'associé unique a décidé, à compter du 1 juin 2024, de transférer le siège social à 11 rue de la Ferrière, Résidence Natutura - Bâtiment A, 06800 Cagnes-sur-Mer.
Gérant : Monsieur Sylvain VEZIANO, demeurant 11 rue de la Ferrière, Résidence Natutura - Bâtiment A, 06800 Cagnes-sur-Mer.
Radiation du RCS de Nice et immatriculation au RCS d'Antibes.

▷ AVIS D'ENQUÊTES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté SUP/GS/RM/AS/06-24 du 20 juin 2024, complété par l'arrêté n°SUF/GS/RM/AS/61-24 du 24 juin 2024, le Maire de Beausoleil a ouvert l'enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette révision est conduite par la commune de Beausoleil (Hôtel de Ville, 27 boulevard de la République, 06240 Beausoleil) et poursuit plusieurs orientations dont la protection des espaces naturels, paysagers et environnementaux situés en amont de la Moyenne-Corniche, l'encadrement du développement urbain à travers quatre secteurs à enjeux et des secteurs de renouvellement urbain, avec des dispositions renforcées en matière de mixité sociale, d'espaces de pleine terre et d'espaces verts ainsi qu'en matière de mobilité douce.

La révision intègre également un bilan de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) et fixe la consommation cible jusqu'en 2031, en adéquation avec la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

Le projet du Plan Local d'Urbanisme intègre une augmentation des zones naturelles et agricoles avec une baisse des zones urbaines et la disparition des zones à urbaniser. Une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) consacrée à la Trame Verte, Bleue et Noire est créée.

Les informations relatives à ce projet de plan peuvent être demandées auprès du responsable du Service Urbanisme et Foncier (04.93.41.71.56 - urbanisme@villebeausoleil.fr).

Par décision n°E24000106 en date du 23 avril 2024, la Présidente du Tribunal Administratif de Nice a désigné Madame Edith CAMPAVA en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Raymond HECHEF en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera du lundi 22 juillet à partir de 9h00 jusqu'au vendredi 22 août 2024 à 16h00 soit une durée de 53 jours, aux jours et heures suivants :

Lundi à Jeudi de 9h00 à 12h30 ; 13h30 à 17h00 ;
Vendredi : 9h00-12h30, 13h30 à 16h00.

Le lieu de l'enquête publique ou le dossier d'enquête publique et le registre permettant au public d'écrire ses observations et propositions se situent à l'Hôtel de Ville, 27 boulevard de la République.

Le dossier d'enquête publique est accessible de manière dématérialisée sur le site internet de la ville (<https://villebeausoleil.fr/revision-du-plan-local-durbanisme/>) tandis que les observations et propositions du public produites de manière dématérialisée pourront être reçues dès le début de l'enquête et jusqu'à sa clôture le 23 août 2024 à 16h00 (révision-enquete@villebeausoleil.fr).

Les observations et propositions communiquées de manière dématérialisée seront mises en ligne sur le site de la ville. Un poste informatique est mis à la disposition du public pour consulter le dossier d'enquête publique sur le lieu de l'enquête publique, aux jours et horaires précités.

Le dossier d'enquête contient notamment une partie consacrée à l'évaluation environnementale du document (pièce « rapport de présentation Tome I ») ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale consultable également sur le site de la MRAE (<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-plans-et-programmes-de-la-mrae-a1368.html>).

Toute correspondance postale relative à l'enquête publique, correspondance qui sera transmise à Madame la commissaire-enquêteur devra être envoyée à l'adresse suivante : « Maire de Beausoleil, Service Urbanisme et Foncier, révision PLU, 27 boulevard de la République 06240 Beausoleil ».

Les permanences du commissaire-enquêteur pour recevoir le public, situées en l'hôtel de ville sis 27, boulevard de la République, sont les suivantes :

Lundi 22 juillet 2024 de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00 ;
Vendredi 9 août 2024 de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00 ;
Vendredi 23 août 2024 de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 16h00.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport de Madame la commissaire-enquêteur et ses conclusions seront consultables sur le site internet de la commune, à l'adresse précitée pour une durée d'un an. Le Conseil Municipal statuera par délibération sur l'approbation du PLU ainsi que de sa modification afin de tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, des avis des personnes publiques et des observations et propositions du public.

En cas de modification ne procédant pas de ces éléments ou modifiant l'économie générale du plan, une enquête publique complémentaire pourra être organisée après un nouvel arrêté du document et la réception de nouveaux avis des personnes publiques et de l'autorité environnementale.



Préfet des Alpes-Maritimes

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de confortement des digues et d'abaissement des seuils en Basse Vallée du Var Sur les communes de la Roquette-sur-Var, Saint-Martin-du-Var, Castagniers, Saint-Blaise, Colomars, Nice, en rive gauche Gillette, Le Broc, Carros, Gattières, Saint-Jeannet, La Gaude en rive droite

Demandeur : SMIAGE MARALPIN
(147, boulevard du mercantour, 06200 Nice)

Le Préfet des Alpes-Maritimes, Chevalier de la Légion d'Honneur, informe le public qu'il sera procédé à cette enquête publique, du lundi 12 août 2024 (8h30) au vendredi 13 septembre 2024 (16h00).

L'enquête publique relative à cette demande d'autorisation environnementale est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public et de recueillir ses observations et propositions.

Par décision n°E24000007/06 du 19 février 2024 et du 18 avril 2024 de la Présidente du tribunal administratif de Nice, la commission d'enquête est composée comme suit :

Présidente : Madame Françoise ROUXEL.
Membres titulaires : Monsieur Daniel ROULETTE et Madame Alice KHUNE-BARBIER.
Membre suppléant : Monsieur Leonardi LOMBARDO.

Le lieu de l'enquête publique est établi à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Alpes-Maritimes (Service SEAFEN - Pôle eau - CADAM, bâtiment Cheiron, 147, boulevard du Mercantour, 06200 Nice).

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, selon les modalités suivantes : le dossier d'enquête publique au format papier sera consultable par toute personne pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture au public dans chaque mairie des douze communes concernées.

Le dossier d'enquête sera également accessible au lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/digues-seuils-var>, ou au code-barre (QR Code), à photographier sur téléphone ou sur tablette compatible, ci-après.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres mis à disposition, selon les modalités suivantes :

- Le registre d'observations au format papier, associé au dossier d'enquête, sera mis à disposition de toute personne pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture au public dans chaque mairie des douze communes concernées.
- Les registres d'enquête seront ouverts et seront clos par la présidente de la commission d'enquête, Madame Françoise ROUXEL.
- Le public pourra également adresser ses observations à la commission d'enquête :
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible au lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/digues-seuils-var>, ou à l'aide du QR code mentionné ci-avant.
- Par e-mail à l'adresse suivante : digues-seuils-var@mail.registre-numerique.fr
- Par courrier postal adressé au siège de l'enquête publique, la DDTM des Alpes-Maritimes, à l'adresse postale suivante : DDTM06 - SEAFEN - Pôle eau, CADAM, bâtiment Cheiron, 147, boulevard du Mercantour, 06200 Nice, en mentionnant « A l'intention de la commission d'enquête - Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale relative au projet de confortement des digues et d'abaissement des seuils en Basse Vallée du Var ».

Permanences de la commission d'enquête :

- Les commissaires enquêteurs se tiendront à disposition du public aux horaires de permanence suivants :
- En mairie de Castagniers, le lundi 12 août 2024, de 8h30 à 12h, et le lundi 9 septembre 2024, de 13h30 à 17h00 ;
- En mairie de Saint-Martin-du-Var, le lundi 12 août 2024, de 13h à 18h, et le vendredi 13 septembre 2024, de 13h à 18h ;
- En mairie de Carros, le mardi 13 août 2024, de 13h à 17h, et le lundi 9 septembre 2024, de 8h30 à 12h ;
- En mairie-annexe de Nice Saint-Augustin, le mercredi 14 août 2024, de 8h30 à 12h, et le mardi 10 septembre 2024, de 13h30 à 16h ;
- En mairie de La Gaude, le jeudi 22 août 2024, de 8h à 11h30, et le mardi 10 septembre 2024, de 14h à 17h30 ;
- En mairie de Gillette, le vendredi 16 août 2024, de 8h30 à 12h30, et le vendredi 30 août 2024, de 8h30 à 12h30 ;
- En mairie de Saint-Blaise, le lundi 19 août 2024, de 8h30 à 12h, et le mercredi 11 septembre 2024, de 8h30 à 12h ;
- En mairie du Broc, le mardi 20 août 2024, de 9h à 12h, et le vendredi 6 septembre, de 8h à 16h30 ;
- En mairie de Saint-Jeannet, le jeudi 22 août 2024, de 13h30 à 17h, et le jeudi 12 septembre 2024, de 13h30 à 17h ;
- En mairie-annexe de La Roquette-sur-Var Saous-Roux, le vendredi 23 août 2024, de 14h à 16h, et le vendredi 13 septembre 2024, de 14h à 17h ;
- En mairie de Gattières, le mercredi 28 août 2024, de 13h à 17h, et le mercredi 11 septembre 2024, de 13h à 17h ;
- En mairie de Colomars, le jeudi 29 août 2024, de 8h30 à 12h30, et le mercredi 4 septembre 2024, de 8h30 à 12h30.

Rapport et conclusions de la commission d'enquête : la commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, pour remettre au préfet des Alpes-Maritimes le dossier d'enquête et le registre assortis de son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées seront accessibles pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête sur :

- Le site internet du dépôt du dossier d'enquête et du registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/digues-seuils-var>
 - Le site internet des services de l'état dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.pouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Confortement-des-digues-et-d-abaissement-des-seuils-basse-vallee-du-var>
 - Le site internet du SMIAGE MARALPIN : <https://www.smiage.fr>
- Le titulaire de la présidence de la commission d'enquête fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Madame la Présidente du tribunal administratif de Nice.

Françoise ROUXEL,
commissaire-enquêteur.

Appels d'offres

▷ AVIS D'APPELS



Département des Alpes-Maritimes

APPEL A CANDIDATURES LOCATIONS PÂTURAGES

Le département des A.M (06) procède à un appel à candidatures pour la mise en location de 4 lots de pâturage pour 5 années (jusqu'en 2029 - 2029) qui se situent sur la commune de St Auban, pour partie soumis au régime forensif.

Le dossier de candidature et les documents de consultation au format numérique ou papier, sont à demander par courrier à l'adresse suivante : paturage@departement06.fr

Remise du formulaire de candidatures jusqu'au 31/07/2024 à 16 h 00, à adresser par courrier à : paturage@departement06.fr

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

KENO

Résultats des tirages du vendredi 26 juillet 2024

Tirage du midi

1 7 9 13 20 21 26 28 31 35
39 43 44 45 48 49 50 51 57 68

MULTIPLIEUR **x 3**

JOKER **3 443 017**

Tirage du soir

3 16 18 19 22 24 34 35 40 42
48 53 54 55 57 59 60 61 66 67

MULTIPLIEUR **x 2**

JOKER **8 212 265**

Résultats et informations : Application FDJ.fr | 3256 | fdj.fr

GRANDS LOTO PARIS SOUS

Résultats du tirage du vendredi 26 juillet 2024

2 18 26 45 47 7

CHANCE

BONNUS NUMÉROS + CHANCE	Aucun gagnant. Somme reportée aux rangs de gains inférieurs.	5 BONNUS NUMÉROS + CHANCE	Aucun gagnant.	237 088 €	
4 BONNUS NUMÉROS + CHANCE	38	18 141,30 €	4 BONNUS NUMÉROS + CHANCE	222	4 702,50 €
3 BONNUS NUMÉROS + CHANCE	1 408	316,50 €	3 BONNUS NUMÉROS + CHANCE	10 528	191,40 €
2 BONNUS NUMÉROS + CHANCE	20 935	105,40 €	2 BONNUS NUMÉROS	154 614	61,70 €
1 BONNUS NUMÉROS + CHANCE	295 214	17,60 €	0 BONNUS NUMÉROS + CHANCE		

Retrouvez intégralement des 100 codes GRAND LOTO® gagnants à 20 000 € sur fdj.fr

JOKER 8 212 265 105 720 jeux gagnants unitaires à 0,60 tirage

A gagner, au tirage LOTO® du samedi 27 juillet 2024 :

2 000 000 €*

Résultats et informations : Application FDJ.fr | 3256 | fdj.fr

EUROMILLIONS

Résultats du tirage du vendredi 26 juillet 2024

4 19 23 35 37

Catégorie	Nombre de gagnants	Montant par gagnant	Nombre de gagnants	Montant par gagnant
5 + 2	1	28 649 442,00 €	1	28 649 442,00 €
5 + 1	1	152 025,20 €	1 262,40	153 287,60 €
5 + 0	10	14 212,30 €	1	14 212,30 €
4 + 2	54	13 700,00 €	164,20	963,90 €
4 + 1	902	187,00 €	14,60	105,00 €
4 + 0	1 966	429,00 €	43,80	49,10 €
3 + 2	1 741	336,00 €	34,70	34,70 €
3 + 1	27 669	5 866,00 €	2 742	10,90 €
3 + 0	34 471	6 693,00 €	3 086	9,80 €
2 + 2	71 012	14 070,00 €	8,80	8,80 €
2 + 1	140 022	29 940,00 €	5,40	2,90 €
2 + 0	459 322	94 759,00 €	44 413	9,10 €
1 + 2	975 900	201 828,00 €	3,90	2,30 €
1 + 1	1 741	362 649,00 €	2,50	3,90 €

MY MILLION 1 gagnant en France** à 1 000 000 €

IX 804 7766

Prochains tirages, mardi 30 juillet 2024

A gagner, minimum **17 000 000 €*** + 1 gagnant garanti en France** à 1 000 000 €

Résultats et informations : Application FDJ.fr | 3256 | fdj.fr

VOS SUPPORTS HABILITÉS POUR LES ANNONCES LÉGALES ET MARCHÉS PUBLICS

LES SUPPORTS PAPIER

nice-matin
var-matin

LES SUPPORTS NUMÉRIQUES

nicematin.com
varmatin.com

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

Toutes les Infos sur

nice-matin

www.nicematin.com